

D 2024-019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre le 5 mars à 20 h 00, se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la **Commune d'AILLON LE JEUNE**,

Sous la présidence de Serge TICHKIEWITCH, Maire

Dûment convoqués le 1^{er} mars 2024.

Présents : Marc FLEURY, Pierre-Damien GALENE, Pascal GINOLLIN, Amandine PAGET, Serge TICHKIEWITCH.

Absent excusé : Odile CHALAMEL donne pouvoir à Amandine PAGET, Céline ROCH EUVRARD donne pouvoir à Pascal GINOLLIN

Absent : Jérôme GINOLLIN, Mathieu SCIASCIA

Assiste à la réunion : Christophe MAREC, Laetitia ACHARD

Secrétaire de séance : Pascal GINOLLIN

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 5
Nombre de suffrage exprimés : 7
Ne prend pas part au vote : 0
Votes pour : 7
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Objet : Approbation du compte de gestion – Lotissement de la Bade.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Le Maire, Serge TICHKIEWITCH, après s'être fait présenter le budget primitif de tous les budgets de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandants, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2023

Après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Considérant :

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire;
- 2°) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;



Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme et exécutoire
Publié, notifié et transmis en préfecture le

Le Maire,

Serge TICHKIEWITCH



Le Secrétaire de Séance,

Pascal GINOLLIN

Ont signé au registre des délibérations :

CHALAMEL Odile donne pouvoir à Amandine PAGET	
FLEURY Marc	
GALENE Pierre-Damien	
GINOLLIN Jérôme <u>ABSENT</u>	
GINOLLIN Pascal	
ROCH EUVRARD Céline donne pouvoir à Pascal GINOLLIN	
SCIASCIA Mathieu <u>ABSENT</u>	
TALLON PAGET Amandine	
TICHKIEWITCH Serge	

Objet : Approbation du compte de gestion - Lotissement de la Bado.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Serge TICHKIEWITCH, après s'être fait présenter le budget primitif de tous les budgets de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délégués, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2023

Après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Considérant :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inscrites ;

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

20005 - LOT LA BADE AILLON-LE-JEUNE

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif LOT LA BADE AILLON-LE-JEUNE Investissement Fonctionnement	-152 070,00				-152 070,00
Sous-Total	-152 070,00				-152 070,00
TOTAL II	-152 070,00				-152 070,00
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-152 070,00				-152 070,00

D 2024-026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre le 5 mars à 20 h 00, se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la
Commune d'AILLON LE JEUNE,

Sous la présidence de Serge TICHKIEWITCH, Maire

Dûment convoqués le 1^{er} mars 2024.

Présents : Marc FLEURY, Pierre-Damien GALENE, Pascal GINOLLIN, Amandine PAGET, Serge TICHKIEWITCH.

Absent excusé : Odile CHALAMEL donne pouvoir à Amandine PAGET, Céline ROCH EUVRARD donne pouvoir à Pascal GINOLLIN

Absent : Jérôme GINOLLIN, Mathieu SCIASCIA

Assiste à la réunion : Christophe MAREC, Laetitia ACHARD

Secrétaire de séance : Pascal GINOLLIN

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 5
Nombre de suffrage exprimés : 7
Ne prend pas part au vote : 0
Votes pour : 7
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Objet : Vote du budget primitif 2024 : Lotissement de la BAde

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif « STATION SERVICE » pour l'année 2024 :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Dépenses : 454 648 €**
- **Recettes : 454 648 €**

La section de fonctionnement est équilibrée.

SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Dépenses : 152 070 €**
- **Recettes : 152 070 €**

La section d'investissement est équilibrée.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Publié, notifié et transmis en préfecture le

Le Maire,

Serge TICHKIEWITCH



Le Secrétaire de Séance,

Pascal GINOLLIN



Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le

ID : 073-217300045-20240305-D2024019-DE



Ont signé au registre des délibérations :

CHALAMEL Odile donne pouvoir à Amandine PAGET	
FLEURY Marc	
GALENE Pierre-Damien	
GINOLLIN Jérôme <u>ABSENT</u>	
GINOLLIN Pascal	
ROCH EUVRARD Céline donne pouvoir à Pascal GINOLLIN	
SCIASCIA Mathieu <u>ABSENT</u>	
TALLON PAGET Amandine	
TICHKIEWITCH Serge	

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 5
Nombre de suffrages exprimés : 7
Ne prend pas part au vote : 0
Votes pour : 7
Votes contre : 0
Absentions : 0

Objet : Vote du budget primitif 2024 : Lotissement de la Bado

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif « STATION SERVICE » pour l'année 2024 :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 484 848 €
- Recettes : 484 848 €

La section de fonctionnement est équilibrée.

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses : 182 070 €
- Recettes : 182 070 €

La section d'investissement est équilibrée.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait certifié conforme et exécutoire
Publié, notifié et transmis en préfecture le

Le Secrétaire de séance,

Pascal GINOLLIN

Le Maire,

Serge TICHKIEWITCH

